

République Française

Département d'Indre-et-Loire



ARRETE N°2024/17

Objet : ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE 2022/12 CESSION BUS 261

Le Président du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la délibération C 23/05/04 du Comité syndical en date du 30 Mai 2023 accordant délégations d'attributions du Comité syndical au Président et au Bureau,

Vu l'arrêté de cession 2022/12 portant cession d'autobus,

Vu l'arrêté de cession 2023/36 portant modification de l'arrêté 2022/12 cession bus 263,

Vu l'arrêté de cession 2023/41 portant modification de l'arrêté 2022/12 cession bus 265,

Vu l'arrêté de cession 2023/42 portant modification de l'arrêté 2022/12 cession bus 260,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'arrêté 2022/12 afin de mettre à jour la liste des autobus cédés,

CONSIDERANT que sept (7) autobus acquis en 2004 pour faire fonctionner le service de transport urbain Fil Bleu, gérés par Keolis Tours, doivent être réformés compte tenu de leur vétusté,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté 2022/12 est ainsi modifié :

Considérant qu'un (1) autobus parmi les sept (7) de la liste initiale ci-dessous a été cédé pour destruction à titre onéreux :

Marque	Modèle	Type	Mise en service	N° parc	N° Immatriculation	N° de châssis
Vanhool	A330 New E3	Standard	2004	267	CE 540 CC	YE232002B22D63102

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de la date de notification pour le bénéficiaire et à compter de l'affichage pour les tiers, devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1.

Vanhool	A330 New E3	Standard	2004	261	CE 417 CC	YE232002B22D63096
Vanhool	A330 New E3	Standard	2004	265	CF 980 DB	YE232002B22D63100
Vanhool	A330 New E3	Standard	2004	266	CE 474 CC	YE232002B22D63101
Vanhool	A330 New E3	Standard	2004	260	CD 991 ZH	YE232002B22D63095
Vanhool	A330 New E3	Standard	2004	263	CE 370 HR	YE232002B22D63098
Vanhool	A330 New E3	Standard	2004	276	CC 713 RJ	YE232002B22D63111

Vu l'offre de l'entreprise MENUT, en date du 31 Janvier 2023, pour l'acquisition et la destruction d'un autobus désigné ci-dessous pour un montant de 157 € H.T. la tonne,

Vu le relevé d'achat de l'entreprise MENUT pour un poids de 10.880 tonnes,

Marque	Modèle	Type	Mise en service	N° parc	N° Immatriculation	N° de châssis
Vanhool	A330 New E3	Standard	2004	261	CE 417 CC	YE232002B22D63096

Le prix total de cette vente s'élève donc à :

1 708.16 € net de taxes (157 € x 10.880 tonnes)

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier Principal

ARTICLE 3 :

La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le

13 MAI 2024



Le Président

Emmanuel DENIIS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de la date de notification pour le bénéficiaire et à compter de l'affichage pour les tiers, devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1.